JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7480200301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://www.reussir-agri72.fr/annonces-legales/details/3619879

Cette annonce a été mise en ligne le **5 novembre 2026** sur **Agri 72 Web**
Pour le département : **72 - SARTHE**

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 16 octobre 2026, à ARNAGE.
Dénomination : DES GRANDES LOGES.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 23 Chemin des grandes Loges, 72230 ARNAGE.
Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément et notamment d'un immeuble sis 23 Chemin des Grandes Loges 72230 ARNAGE. La réalisation de tous travaux de construction, rénovation, aménagement, entretien et amélioration des biens immobiliers ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre conjoints ou partenaires pacsés, ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint, partenaires pacsés, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé.
Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant, qu'après agrément..
Gérant : Monsieur YOANN LAMBERT, demeurant 23 Chemin des grandes Loges, 72230 ARNAGE
La société sera immatriculée au RCS LE MANS.

Pour avis.
LAMBERT YOANN

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

David CANTARERO
Directeur de Médialex

